

Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3. établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Begosol (REF 51090 - 51091)

BegoForm Liquid (REF 52786)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3

Adresse

28359

BEGO Bremer Goldschlägerei Wilh, Herbst GmbH & Co. KG Wilhelm-Herbst-Str. 1

Bremen

N° de téléphone +49/421/2028 - 0 N° Fax +49/421/2028 - 115 Email msds@bego.com

Service émetteur / téléphone

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/421/2028 - 130 (Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP. Le produit ne satisfait pas aux critères de classification conformément à la Directive n° 67/548/CEE et 1999/45/CE (DPD).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Mentions de danger (UE)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 **Autres dangers**

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance			Indications complémentaires			
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		%	
1	dioxyde de silicium	dioxyde de silicium, preparé par voie chimique					
	7631-86-9	-	-	>	50,00 - <	70,00	% en
	231-545-4						poids
	-						
	01-2119379499-16						
2	éthylène-glycol						
	107-21-1	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	>	5,00 - <	10,00	% en
	203-473-3		STOT RE 2; H3730				poids
	603-027-00-1						
	01-2119456816-28						

Pour le texte complet des phrases R, H et EUH mentionnées: voir article 16

N	0	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2		H373
		orale; rein; -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Le produit par lui-même ne brûle pas ! Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle - cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur 20 - 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.



Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthylène-glycol	107-21-1		203-473-3	
	2000/39/EWG				
	Ethylene glycol				
	VLE	104	mg/m³	40	ml/m³
	VME	52	mg/m³	20	ml/m³
	Résorbtion de l'épiderme / sensilibisateur	Skin			
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agen	t chimiques e	en France		
	Ethylèneglycol				
	vapeurs	•		•	
	VLE	125	mg/m³	50	ml/m³

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la subst	N° CAS / CE	N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chimique			7631-86-9	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/m³
2	éthylène-glycol			107-21-1	
				203-473-3	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la subst	N° CAS / CE				
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur		
1	éthylène-glycol				107-21-1	
				203-473-3		
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	53	mg/kg/jour	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7	mg/m³	

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Туре	Valeur	
1	éthylène-glycol		107-21-1 203-473-3	
	Eau	eau douce	10	mg/l
	Eau	eau marine	1	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	10	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	37	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,7	mg/kg poids sec
	sol	-	1,53	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	199,5	mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles						
Etat/Couleur						
liquide						
opalescent; laiteux						
Odeur						
douçâtre						
Seuil d'odorat						
Donnée non disponible.						
рН						
Valeur		8,0	-	10,5		
Point d'ébullition / Zone d'ébullition						
Valeur	env.			100	°C	
Point de fusion / Zone de fusion	•					
Valeur	env.			-15	°C	
					•	
Point de décomposition / Zone de décomposi Donnée non disponible.	ition					
Point d'éclair						
non déterminé						
Température d'auto-inflammabilité						
Donnée non disponible.						
Propriétés comburantes						
Donnée non disponible.						
Propriétés explosives						
Donnée non disponible.						
Inflammabilité (solide, gaz)						
Donnée non disponible.						
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites	s d'expl	losivité;				
Donnée non disponible.						
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité						
Donnée non disponible.						
Pression de vapeur						
Valeur	env.			20	hPa	
Température de référence				20	°C	



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

Densité de vapeur				
Donnée non disponible.				
Taux d'évaporation				
Donnée non disponible.				
Densité relative				
Donnée non disponible.				
Densité				
Valeur	1,05	- 1,50	g/cm³	
Température de référence		20	°C	
Solubilité dans l'eau				
Donnée non disponible.				
Solubilité(s)				
Donnée non disponible.				•
Coefficient de partage: n-octanol/eau				
Donnée non disponible.				
Viscosité				
Valeur	2	- 50	mPa*s	
Température de référence		20	°C	

9.2 Autres données

Autres données	
Donnée non disponible.	

dynamique

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Type

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; caoutchouc; Electrolytes; agents cationiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.



Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tox	icité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	mique	7631-86-9	231-545-4
DL5	0	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espe Méth Sou		rat OCDE 401 ECHA		
2	éthylène-glycol		107-21-1	203-473-3
DL5	0	>	5000	mg/kg de poids corporel
Sou	èces rce uation/Classement	rat ECHA Compte tenu sont remplis.	des données disponibles, le	s critères de classification

Toxi	Toxicité dermale aiguë							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	imique	7631-86-9		231-545-4			
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel			
Espe	èces	lapin						
Soul	rce	ECHA						

Toxi	Toxicité aiguë par inhalation							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	mique	7631-86-9		231-545-4			
CL5	0	>		0,14	mg/l			
Duré	ée d'exposition			4	h			
Etat	d'agrégation	Poussière						
Espe	èces	rat						
Méth	node	OCDE 403						
Soul	rce	ECHA						
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des données d	lisponibles, le	es critères de classification			
		ne sont pas r	emplis.					

Cor	Corrosion cutanée/irritation cutanée					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	mique	7631-86-9		231-545-4	
Esp	èces	lapin				
Méth	node	OCDE 404				
Sou	rce	ECHA				
Éval	luation	Non irritant				
2	éthylène-glycol		107-21-1		203-473-3	
Dure	ée d'exposition			20	h	
Esp	èces	lapin				
Sou	rce	ECHA				
Éval	luation	Non irritant				



Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

Lés	Lésions oculaires graves/irritation oculaire					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	mique	7631-86-9		231-545-4	
Esp	èces	lapin				
Métl	node	OCDE 405				
Sou	rce	ECHA				
Éva	uation	Non irritant				
2	éthylène-glycol		107-21-1		203-473-3	
Dure	ée d'exposition			24	h	
Esp	èces	lapin				
Sou	rce	ECHA				
Éva	uation	Non irritant				

Sens	Sensibilisation respiratoire ou cutanée				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3		
Voie	d'exposition	Peau			
Espé	èces	Homme			
Source		ECHA			
Éval	uation	non sensibilisant			

Mutag	Mutagénicité sur les cellules germinales				
N° [Dénomination de la substance	N	° CAS	N° CE	
1 c	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	imique 7	631-86-9	231-545-4	
Source	е	ECHA			
Evalua	ation/Classement	Compte tenu de	s données disp	onibles, les critères de classification	
		ne sont pas rem	plis.		
2 é	éthylène-glycol	10	7-21-1	203-473-3	
Type of	d'examen	Bacterial Revers	se Mutation Tes	t	
Espèc	es	Salmonella typh	imurium		
Méthode		OECD 471			
Source ECHA					
Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de classificat			onibles, les critères de classification		
		ne sont pas rem	plis.		

Tox	Toxicité pour la reproduction				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	imique	7631-86-9	231-545-4	
Esp	èces	rat			
Méth	node	OECD 414			
Sou	rce	ECHA			
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des données disp	onibles, les critères de classification	
		ne sont pas	remplis.		

Can	Cancérogénicité				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	imique	7631-86-9	231-545-4	
Espe	èces	rat			
Méth	node	OECD 453			
Soul	rce	ECHA			
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des données dispo	nibles, les critères de classification	
		ne sont pas	remplis.	•	



Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Tox	oxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	dioxyde de silicium, preparé par voie chi	mique	7631-86-9		231-545-4
Voie	e d'exposition	orale			
Esp	èces	rat			
Mét	hode	OECD 408			
Sou	rce	ECHA			
Eva	luation/Classement	Compte tenu	des données dis	ponibles, les	s critères de classification
		ne sont pas r	emplis.		
Voie	e d'exposition	par inhalation	1		
Esp	èces	rat			
Mét	hode	OECD 413			
Sou	rce	ECHA			
Eva	luation/Classement	Compte tenu	des données dis	ponibles, les	s critères de classification
		ne sont pas r	emplis.		
2	éthylène-glycol		107-21-1		203-473-3
Voie	e d'exposition	orale			
NO	\EL			150	mg/kg bw/d
Dur	ée d'exposition			12	mois
Esp	èces	rat			
Org	ane cible	rein			
Mét	hode	OECD 452			
Source		ECHA			
Eva	luation/Classement	Compte tenu sont remplis.	des données dis	ponibles, les	s critères de classification

Danger par aspiration Donnée non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Tox	Toxicité sur les poissons (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE		
1	éthylène-glycol	107-21-1		203-473-3		
CL5	50	>	50000	mg/l		
Dur	ée d'exposition		96	h		
Espèces		Pimephales promelas				
Sou	irce	ECHA				

Toxicité sur les poissons (chronique) Donnée non disponible.

Tox	Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthylène-glycol	107-21-1		203-473-3	
CE5	0	>	100	mg/l	
Duré	ée d'exposition		48	h	
Espe	èces	Daphnia magna			
Méth	node	OCDE 202			
Sou	rce	ECHA			



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Biodégradabilité				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthylène-glycol	107-21-1		203-473-3	
Туре	e	diminution du COD (carl	bone org. disso	us)	
Vale	ur	90	- 100	%	
Duré	ée		10	jour(s)	
Méth	node	OCDE 301 A			
Soul	rce	ECHA			
Éval	uation	facilement dégradable			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas
	vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Effets négatifs écologiques non probables si utilisé/manipulé dans les conditions prévues par le fabricant .

12.7 Autres données

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Limitation d'emploi

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé. En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la section 10.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.



Nom commercial: Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 11.02.2015 Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014 Région: FR

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en viaueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

R22 Nocif en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H3730 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongéeen cas d'ingestion.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.